

**COMMUNAUTE D'AGGLOMERATION GAP-TALLARD-DURANCE HAUTES-ALPES**

**DECISION DU PRESIDENT EN DATE DU 26 JANVIER 2023**

Nous, Roger DIDIER, président de la Communauté d'Agglomération GAP-TALLARD-DURANCE,

- Vu l'article L 5211-10 du Code Général des Collectivités Territoriales ;
- Vu la délibération du Conseil Communautaire du 17.07.2020, donnant délégation de pouvoir à Mr le Président,
- Vu les articles L2122-1, R2122-3 et R2123-1-1° du Code de la Commande Publique.
- Considérant le remplacement du motoréducteur d'entraînement du pont clarificateur nécessaire au bon fonctionnement du traitement épuratoire de la step de GAP.
- Pour des raisons techniques de compatibilité avec le matériel existant, trois entreprises peuvent fournir ce matériel.
- Considérant que parmi les trois entreprises sollicitées (ALPHITAN UME, RODAMIENTOS VIGO, SAS ROSTAN PERE ET FILS), la société ALPHITAN, 69800 SAINT PRIEST, a proposé l'offre la plus intéressante économiquement et répond pleinement aux exigences de la collectivité.

**DÉCISION**

**Article 1 :**

Il est conclu un marché pour l'achat d'un motoréducteur de pont clarificateur pour la station d'épuration de Gap avec la société ALPHITAN UME, 69800 SAINT PRIEST.

**Article 2 :**

Le présent marché est conclu pour un prix de 3300€ HT / 3960 € TTC pour un délai de 11 à 12 semaines à réception de la commande.

La dépense sera imputée sur les crédits inscrits au budget annexe de l'Assainissement 2022, en investissement, chapitre 021.

**Article 3 :**

Monsieur le Directeur Général des Services Techniques est chargé de l'exécution de la présente décision.

FAIT ET ARRÊTÉ à Gap, le 26 janvier 2023

Le Président

  
Roger DIDIER



Transmis en Préfecture le : - 1 FEV. 2023  
Publié ou notifié le : - 1 FEV. 2023

## Bordereau d'acquittement de transaction

Collectivité : CA GAP (05)  
Utilisateur : ACTES AGGLO

### Paramètres de la transaction :

Numéro de l'acte : **D2023\_01\_5**  
Objet : **Marché pour l'achat d'un motoréducteur de pont clarificateur pour la station d'épuration de Gap avec la société ALPHITAN UME, 69800 SAINT PRIEST.**  
Type de transaction : Transmission d'actes  
Date de la décision : 2023-02-01 00:00:00+01  
Nature de l'acte : Actes individuels  
Documents papiers complémentaires : NON  
Classification matières/sous-matières : 1.1 - Marchés publics  
Identifiant unique : 005-200067825-20230201-D2023\_01\_5-AI  
URL d'archivage : Non définie  
Notification : Non notifiée

### Fichiers contenus dans l'archive :

Fichier	Type	Taille
<b>Enveloppe métier</b> Nom métier : 005-200067825-20230201-D2023_01_5-AI-1-1_0.xml	text/xml	1.1 Ko
<b>Document principal (Acte individuel)</b> Nom original : D_3218.pdf Nom métier : 99_AI-005-200067825-20230201-D2023_01_5-AI-1-1_1.pdf	application/pdf	55.7 Ko
<b>Annexe (Décision)</b> Nom original : devis ALPHITAN.pdf Nom métier : 22_DN-005-200067825-20230201-D2023_01_5-AI-1-1_2.pdf	application/pdf	420.3 Ko

### Cycle de vie de la transaction :

Etat	Date	Message
Posté	1 février 2023 à 16h19min45s	Dépôt initial
En attente de transmission	1 février 2023 à 16h19min46s	Accepté par le TdT : validation OK
Transmis	1 février 2023 à 16h19min47s	Transmis au MI
Acquittement reçu	1 février 2023 à 16h19min58s	Reçu par le MI le 2023-02-01